



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ DANS LE SECTEUR DE LA MÉDIAMATIQUE

## **L'ensemble des apprenties et apprentis sont assurés de poursuivre leur formation**

**À la suite des difficultés rencontrées par une grande entreprise formatrice romande dans le domaine de la médiamatique et du développement de business numérique, l'État a renforcé son accompagnement des apprenties et apprentis vaudois concernés. Compte tenu de leur nombre et de leur profil, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) a mis en place un dispositif exceptionnel: les jeunes encore sans solution ont rejoint des structures adaptées au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) et à l'École professionnelle de Lausanne (EPSIC) pour assurer la pérennité de leur formation.**

Depuis 2025, la DGEP suit la situation préoccupante d'une entreprise formatrice active dans les domaines de la médiamatique et du business numérique. Ces derniers mois, l'inquiétude a principalement porté sur la suite de la formation des apprenties et apprentis sous contrat avec cette entreprise, dont une cinquantaine dans le canton de Vaud.

L'action de l'État en matière d'apprentissage consiste avant tout à surveiller les conditions de formation dans les entreprises et à accompagner les personnes lorsqu'elles rencontrent des difficultés. Le contrat d'apprentissage dual reste toutefois un contrat de droit privé entre l'entreprise et son apprentie ou apprenti. Lorsqu'un contrat est rompu, il revient en premier lieu aux personnes concernées de rechercher une nouvelle place auprès d'une entreprise formatrice. L'État peut les accompagner dans cette démarche en leur proposant des conseils et un soutien à l'orientation.

Dans le cas d'espèce, compte tenu du nombre de jeunes en formation et de leur profil, la situation a nécessité un accompagnement exceptionnel amorcé au printemps 2026. Dans un premier temps, une vingtaine d'apprenties et apprentis ont pu poursuivre leur formation auprès d'autres entreprises. Ces solutions ont été rendues possibles par les démarches personnelles des jeunes et par l'appui d'une commissaire professionnelle de la DGEP qui a contribué à repérer des places rapidement disponibles, mais aussi à

favoriser la création de nouvelles places.

La DGEP a, dans un deuxième temps, mis en place un dispositif spécifique pour les apprenties et apprentis qui, malgré leurs démarches, n'ont pas trouvé de solution de formation duale. En collaboration avec deux écoles professionnelles expérimentées dans ces métiers, les apprenties et apprentis ont pu intégrer des «Junior Teams», des équipes de travail où les jeunes se forment entre pairs, déployées au niveau cantonal. Le CPNV a repris les contrats des médiamaticiennes et médiamaticiens sur son site de Sainte-Croix, tandis que l'EPSIC a accueilli les développeuses et développeurs de business numérique.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2026, les jeunes concernés ont pu intégrer ces deux nouvelles structures. Cette solution leur permet de continuer leur apprentissage dans un cadre similaire à celui qu'ils connaissaient auparavant, tout en leur garantissant un environnement de formation stable.

Grâce à l'accompagnement proposé dans la recherche de nouvelles places et au dispositif mis en place à l'échelle cantonale, en collaboration avec l'EPSIC et le CPNV, une solution de formation a ainsi pu être proposée à l'ensemble des apprenties et apprentis concernés.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 27 octobre 2026

DEF, Susana Camarda, cheffe de l'Office de la formation professionnelle et continue, Direction générale de la formation postobligatoire, [021 316 23 37](tel:0213162337)